

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

VISITE MEDICALE

Par Profil supprimé Postée le 08/02/2011 22:52

Bonjour,
j'aimerais savoir les risques lors de la visite médicale lors de l'entrée n gendarmerie, je vous expose mon cas. Des amis avec qui je reste souvent fument du shit etc... moi je ne fume pas mais je suis en contact avec les fumées, je passe une visite medical dans environ un mois, et il y a un test urinaire, j'aimerais savoir si il y a un risque de detection. Merci d'avance

Mise en ligne le 09/02/2011

Bonjour

Le taux de THC (principe actif du cannabis), que ce soit dans les urines, le sang ou la salive, n'est généralement détectable que chez les consommateurs de cannabis. En tant que fumeuse passive, il n'y a pas de risque majeur de détection du THC lors de votre visite médicale, sauf en cas d'exposition massive et prolongée aux fumées, dans un lieu confiné et non aéré. Afin de prévenir au mieux les résultats de votre visite médicale, sachez que pour un fumeur occasionnel, la durée de détection du THC dans les urines est de 3 à 5 jours.

Ceci dit, l'inhalation de fumées vous expose également à un taux de monoxyde de carbone important qui peut avoir des conséquences sur votre santé : maux de tête, diminution de votre résistance à l'exercice... vos muscles étant mal oxygénés. Si vous vous retrouvez en présence de vos amis fumeurs dans un endroit clos, n'hésitez donc pas à aérer.

Cordialement
